



COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Renforcer la résilience et la relance après les situations de crise et les menaces: le rôle des forêts et de la faune sauvage

Kinshasa (République démocratique du Congo), 22 - 26 août 2022

**BILAN DES INITIATIVES ET PROCESSUS MONDIAUX D'INTÉRÊT
POUR LES COMMISSIONS RÉGIONALES DES FORÊTS**

I. INTRODUCTION

1. Les forêts restent un thème essentiel dans plusieurs négociations et processus mondiaux. Dans l'allocation qu'il a prononcée à l'occasion de la Journée internationale des forêts en 2021, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a rappelé que le bien-être de l'humanité était inextricablement lié à la santé de notre planète et que les forêts jouaient un rôle crucial à cet égard. Il a appelé à mettre fin aux modes de consommation et de production non durables qui mettent en péril nos forêts et à apporter un soutien à la gestion durable des forêts aux pays et aux peuples qui en ont besoin.

2. Le présent document présente une vue d'ensemble des principaux faits nouveaux concernant les forêts et le secteur forestier dans le monde qui présentent un intérêt pour la Commission, notamment :

- L'édition 2022 de la Situation des forêts du monde ;
- L'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation ;
- Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 ;
- La Dix-septième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts ;
- La Vingt-sixième Session de la Conférence des parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

- La Quinzième réunion de la Conférence des parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; et
- La Quinzième Session de la Conférence des parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

II. PRINCIPAUX FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES PROCESSUS MONDIAUX ET INCIDENCES POUR LE SECTEUR DE LA FORESTERIE

A. Informations sur l'édition 2022 de la Situation des forêts du monde

3. La publication phare de la FAO intitulée « La situation des forêts du monde » (SOFO) présente tous les deux ans des données et une analyse de l'interaction entre les forêts et les populations, en mettant l'accent sur un thème particulier. La SOFO complète l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) publiée tous les cinq ans. Le rapport de la SOFO a été lancé lors du Quinzième Congrès forestier mondial (CFM) qui s'est tenu en mai 2022 et dont le thème était « Construire un avenir vert, sain et résilient avec les forêts ».

4. L'édition 2022 de la SOFO a pour thème « Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables ». Les phénomènes climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et les récentes crises sanitaires ont fait prendre conscience des fragilités des systèmes sociaux et économiques actuels et des risques qui les menacent. Les forêts et les arbres jouent un rôle central dans la prévention de ces crises et la limitation de leurs effets. Le bois étant un matériau renouvelable, les secteurs forestiers pourraient jouer un rôle moteur dans les économies durables, en tant que pourvoyeur d'emplois et de revenus, en particulier dans les zones rurales. Les forêts et les arbres pourraient grandement contribuer à accélérer la transformation des sociétés qui deviendraient alors plus durables, résilientes et inclusives.

5. L'édition 2022 de la SOFO apporte un nouvel éclairage sur le développement respectueux de l'environnement. L'état et l'évolution des ressources en forêts et en arbres et les avantages qu'elles procurent à la société y sont passés en revue. Des pistes de solutions permettant de gérer, de remettre en état et d'exploiter les forêts et les arbres de manière à rendre les économies vertes plus efficaces, inclusives, résilientes et durables dans le contexte d'une relance verte, sont examinées. La publication démontre comment ces solutions pourraient s'intégrer dans les stratégies existantes ou nouvelles et dans les cadres ou mécanismes financiers et d'investissement, de manière à bénéficier aux communautés locales, aux agriculteurs et aux exploitants forestiers, contribuant ainsi véritablement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

6. Les résultats de l'édition 2022 de la SOFO stimulent le dialogue sur les feuilles de route et les actions qui permettent d'entretenir et d'exploiter plus efficacement les arbres et les forêts afin de résoudre une série de crises existentielles et de bâtir des économies vertes plus efficaces, inclusives, résilientes et durables.

7. Le rapport sur la Situation des forêts du monde fera l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la vingt-sixième session du Comité des forêts (COFO) prévue se tenir du 3 au 7 octobre 2022.

B. L'Initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation

8. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé à agir plus vigoureusement pour « inverser le cours de la déforestation », déclarant qu'il fallait arrêter le déboisement, restaurer les forêts dégradées et changer notre manière de pratiquer l'agriculture. Il a proposé de réfléchir à la manière dont les Nations Unies pouvaient appuyer les efforts entrepris pour faire cesser la

déforestation et remettre les forêts en état, moyennant des actions concertées et ambitieuses et des mesures de sensibilisation à l'échelle du système des Nations Unies.

9. À cette fin, en octobre 2019, le Comité exécutif (EXCOM) de l'ONU a décidé, entre autres choses, de renforcer le travail de sensibilisation mené à l'échelle du système pour lutter contre la déforestation, et d'établir de nouveaux partenariats pour faire cesser cette pratique. Un Groupe de travail sur l'inversion de la tendance à la déforestation, dirigé par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été créé en coordination avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Bureau des affaires juridiques (OLA) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) qui relève du Département des affaires économiques et sociales. Ce groupe de travail est chargé de mettre en œuvre les mesures réclamées par le Comité exécutif, dont : le renforcement des activités de plaidoyer menées à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la déforestation et souligner l'incidence qu'elle a sur la paix et la sécurité, la consommation et la production durables et la santé ; l'élaboration de messages communs au système des Nations Unies sur la déforestation ; l'établissement de nouvelles stratégies de partenariat avec les autorités locales, les entreprises, les jeunes et les communautés autochtones, dans le cadre notamment de la Déclaration de New York sur les forêts, et le secteur privé ; l'appui aux processus en cours dans les pays pour clarifier et garantir les droits fonciers, notamment des populations rurales, des populations autochtones et des communautés locales ; un soutien accru aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies afin qu'ils redoublent d'efforts pour encourager une gestion durable des terres et des forêts au niveau national, mettent au point des instruments innovants et des mesures incitatives permettant de mobiliser des ressources et ainsi financer la gestion durable des forêts et la reforestation/restauration, notamment en plaidant en faveur d'une reconstitution substantielle du Fonds vert pour le climat.

10. Des travaux sont en cours dans plusieurs domaines pour donner effet au cahier des charges exposé ci-dessus. Le Groupe de travail a défini des messages clés communs sur la base des connaissances les plus récentes et des publications scientifiques et institutionnelles. Le Partenariat de collaboration sur les forêts les a examinés et a publié une déclaration conjointe intitulée « Inverser le cours de la déforestation : défis et possibilités » .

11. Plusieurs manifestations de haut niveau ont été organisées à des fins de plaidoyer ; elles ont contribué à créer une dynamique et une mobilisation politique en faveur de l'initiative , et ont mis l'accent sur le rôle essentiel que jouent les forêts pour résoudre les problèmes liés au climat, à la biodiversité, à la faim et à la pauvreté, mais aussi pour stimuler une relance verte après la crise de la COVID-19. Une initiative conjointe qui vise à inverser le cours de la déforestation est en cours de développement sous l'égide du Partenariat sur les forêts ; elle vise à renforcer encore le travail de sensibilisation et à appuyer les efforts des pays.

C. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021

12. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'est tenu en mode virtuel le 23 septembre 2021, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

13. Le Sommet a été une occasion sans précédent de donner les moyens à tout un chacun de tirer parti de la transformation des systèmes agroalimentaires, de favoriser un redressement solide et résilient après la pandémie de Covid 19 et d'accélérer l'action menée aux fins de la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies d'ici à 2030.

14. Au total, plus de 50 000 personnes, représentant 193 pays, ont suivi les débats en ligne, et 37 000 délégués inscrits ont participé à la manifestation.

15. Le Sommet est le fruit d'un processus de 18 mois qui a réuni un large éventail de parties prenantes, notamment tous les membres et organes des Nations Unies dans le monde, des milliers de

jeunes, des producteurs alimentaires, des peuples autochtones, la société civile, des chercheurs, le secteur privé et le système des Nations unies. Tous ont été invités à identifier des solutions pour transformer le mode de production, de consommation et de réflexion sur l'alimentation dans le monde.

16. Sur la base de ces contributions multiples, les principales conclusions du Sommet sont les suivantes :

- Les engagements des membres par le biais de déclarations et de solutions nationales. Cent soixante-trois Membres se sont exprimés lors du Sommet sur l'importance des systèmes alimentaires pour faire avancer le Programme 2030 à l'échelle nationale et mondiale. À ce jour, cent-seize Membres ont soumis des solutions nationales pour la transformation des systèmes alimentaires servant de base à la concrétisation de la vision du Programme 2030 au niveau national.
- Le Résumé de la présidence et la Déclaration d'action du Secrétaire général exhortent le monde à tenir ses promesses pour un avenir meilleur grâce à des systèmes alimentaires au service des personnes, de la planète et de la prospérité. Il décrit comment les progrès réalisés dans cinq domaines d'action clés aux niveaux national et régional peuvent constituer un changement global dans la progression des ODD, en garantissant les droits humains fondamentaux pour tous. Il définit les attentes en matière de suivi du sommet afin d'obtenir des actions et des résultats pour l'Agenda 2030. Ces cinq domaines d'action sont les suivants : 1) Nourrir tous les peuples ; 2) Favoriser les solutions basées sur la nature ; Promouvoir des moyens de subsistance équitables, un travail décent et des communautés autonomes ; 4) Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux contraintes ; et 5) Accélérer les moyens de mise en œuvre.
- Les coalitions d'action, dans la mesure où les engagements volontaires des membres et d'autres parties prenantes soutiennent la réalisation de solutions nationales et régionales pour la transformation des systèmes alimentaires.

17. Avec l'appui des équipes nationales des Nations Unies, il est prévu que des pistes de solutions et plateformes nationales multipartites soient développées et mises en œuvre au niveau national. Le Secrétaire général de l'ONU, dans son Résumé de la Présidence et sa Déclaration d'action, s'est engagé à ce que le Système des Nations Unies établisse un Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (ci-après « le Pôle ») en vue de soutenir les pays dans le cadre de l'avancement de la transformation de leurs systèmes alimentaires en appui à l'accélération de la réalisation des ODD et du Programme 2030.

18. Servant de catalyseur au sein du système des Nations Unies en relation avec les systèmes alimentaires et le Programme 2030, le Pôle sera hébergé par la FAO pour le compte de l'ensemble des Nations Unies. La supervision du Pôle incombera à un Groupe directeur composé des chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome, du Bureau de la coordination des activités de développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ce dernier assurant dans un premier temps la présidence d'une Équipe spéciale de l'ONU créée pour l'occasion. La présidence de l'Équipe spéciale sera assurée successivement par les organismes des Nations Unies concernés possédant des liens étroits avec les activités du Pôle.

Résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires pertinents pour les forêts et la FAO

Prise en compte des forêts dans les solutions nationales

19. Lors de la préparation de ce document, 116 pays avaient présenté leurs solutions nationales pour assurer des systèmes alimentaires durables. La FAO a créé une base de données pour faciliter le partage d'informations sur leur contenu. Elle est structurée autour des cinq domaines d'action découlant du Sommet : 1) Nourrir tous les êtres humains ; 2) Favoriser les solutions fondées sur la nature ; 3) Promouvoir des moyens d'existence équitables, un travail décent et des communautés

autonomes ; 4) Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux contraintes ; et 5) Accélérer les moyens de mise en œuvre.

20. Le domaine d'action « Favoriser les solutions fondées sur la nature » est le plus pertinent pour la foresterie. Au moins vingt-sept pays, dont dix en Afrique, ont inclus des actions en rapport avec les forêts dans leur feuille de route nationale, notamment en renforçant la restauration des forêts (neuf pays), en assurant une gestion durable des forêts (six pays), en mettant fin à la déforestation (cinq pays) et en réduisant la dégradation des forêts (cinq pays).

21. Au moins dix-huit pays ont proposé des mesures pour développer l'agroforesterie, au titre des actions relevant du thème de l'agroécologie. L'agroforesterie est liée aux cinq domaines d'action du Sommet sur les systèmes alimentaires, en particulier au domaine d'action 2, qui vise à stimuler les solutions de production fondées sur la nature. Bon nombre des solutions « révolutionnaires » proposées pour le Sommet sur les systèmes alimentaires font explicitement mention de l'agroforesterie, notamment en tant qu'outil de restauration des terres dégradées, d'arrêt de la déforestation et d'augmentation des niveaux de biodiversité. L'agroforesterie a également été mentionnée comme une solution importante, favorable à la nature, permettant d'améliorer les résultats à court et à long termes pour les exploitants, de maximiser l'utilisation des terres et d'accroître les services écosystémiques.

22. Le Programme d'impact du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7) sur les systèmes alimentaires, l'utilisation des terres et la restauration (FOLUR) lancé en 2021 et dont le montant s'élève à 345 millions de dollars EU, a pour but de promouvoir des paysages intégrés durables et des chaînes de valeur alimentaires efficaces sur une grande échelle, et contribuera à la réalisation des feuilles de route nationales. Il contribuera également à la réalisation d'autres objectifs du Sommet tels que les actions tangibles des Coalitions dans les pays participant au programme FOLUR, permettant ainsi d'étoffer les preuves de l'impact des systèmes agroalimentaires durables sur la réduction de la déforestation, la lutte contre le changement climatique, la perte de la biodiversité et la garantie de la neutralité en matière de dégradation des terres.

Coalitions pertinentes pour les questions forestières

23. Dans le souci de concrétiser les pistes de solutions, les participants au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ont lancé plusieurs « coalitions pour l'action ». Ces alliances volontaires regroupent des gouvernements ou des entités publiques, des organisations de la société civile, des associations d'entreprises et de producteurs, des institutions universitaires et des organisations internationales. Elles se focalisent sur un aspect spécifique de la transformation des systèmes alimentaires. Un nombre d'organisations ou de pays se sont portés volontaires pour diriger les différentes coalitions et celles-ci sont actuellement en phase de démarrage, cherchant à définir leur feuille de route et à identifier les moyens à mobiliser pour les actions de chaque coalition.

24. Bon nombre des 30 coalitions qui ont vu le jour pendant le Sommet sont susceptibles de produire des résultats ayant une dimension forestière, mais sept d'entre elles ont des liens explicites avec le secteur forestier et les actions de la FAO dans ce secteur : 1) la coalition sur l'agroécologie et l'agriculture régénérative ; 2) la coalition sur l'agriculture familiale et sur le renforcement des actions dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale ; 3) la coalition sur la Restauration des prairies, des arbustes et des savanes grâce à des systèmes alimentaires durables basés sur l'élevage extensif ; 4) la coalition Nexus Humanitaire-Développement-Paix ; 5) l'Alliance pour des Systèmes alimentaires résilients face au climat ; 6) la Coalition pour l'arrêt de la déforestation et de la conversion des produits agricoles de base ; et 7) la coalition Des données pour de meilleures décisions en faveur d'une production naturelle.

25. Le Sommet sur les systèmes alimentaires a créé une dynamique pour accélérer les efforts de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030, par la transformation des systèmes agroalimentaires pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale. Le

renforcement de l'intégration des forêts dans les feuilles de route nationales pourrait maximiser le potentiel des forêts et des arbres à contribuer à une plus grande résilience et à la durabilité des systèmes alimentaires, notamment par la fourniture durable de multiples services écosystémiques nécessaires à l'agriculture. Cette intégration serait également essentielle pour identifier les réactions à la concurrence pour les terres entre l'agriculture et la foresterie. Les pays sont encouragés à participer activement aux coalitions.

26. La FAO continuera à prendre une part active aux coalitions, en particulier à celles relatives aux questions forestières, notamment en jouant le rôle de chef de file ou de co-chef de file de la coalition, le cas échéant, et en fonction de la disponibilité de ressources extrabudgétaires appropriées, garantissant ainsi que le travail de collaboration entrepris dans ce contexte appuie directement les efforts déployés au niveau des pays pour transformer les systèmes alimentaires.

27. Finalement, la FAO poursuivra ses efforts pour tirer parti de ses partenariats stratégiques et de ses programmes multi-pays ou d'impact en cours, notamment les Programmes d'impact du Fonds mondial pour l'environnement (FEM-7) sur les Systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des terres (FOLUR-IP) et les Paysages durables des zones arides (DSL-IP), le Programme ONU-REDD, la Plateforme de partenariat pour la transformation agroécologique (TPP), le Partenariat des données forestières, afin d'améliorer la mise en œuvre au niveau national dans le contexte du renforcement des liens positifs entre les forêts et les systèmes agroalimentaires durables.

D. Le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030

28. Le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (UNSPF) a été adopté par le Conseil économique et social des Nations Unies le 20 avril 2017, et plus tard par l'Assemblée générale de l'ONU le 27 avril 2017. Le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts comprend une série de six Objectifs forestiers mondiaux volontaires et universels et 26 cibles associées à atteindre d'ici à 2030.

29. L'examen des faits récents dans le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et l'appui à la mise en œuvre de l'Instrument forestier des Nations Unies, le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (UNSPF), notamment la réalisation des Objectifs forestiers mondiaux et de leurs cibles connexes, est désormais un point ordinaire de l'ordre du jour tant pour les Commissions régionales des forêts que pour le Comité des forêts (COFO). L'appui apporté aux interventions dans ce cadre est également une responsabilité principale de la FAO, ce que les membres ont réclamé à plusieurs reprises au cours des sessions récentes, y compris la promotion des savoirs sur le rôle de la gestion durable des forêts dans le développement durable, l'établissement de liens clairs entre ses activités et l'UNSPF, et l'établissement de rapports appropriés sur la mise en œuvre.

30. En tant qu'organisation du Système des Nations Unies, et en sa qualité de membre assurant la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), la FAO contribue considérablement au Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts. Les activités de la FAO contribuent directement à tous les Objectifs forestiers mondiaux du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et leurs cibles connexes à travers des initiatives majeures de la Division des forêts, du Comité des forêts et des six Commissions régionales des forêts.

31. L'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) est l'évaluation la plus complète et la plus fiable des ressources forestières mondiales, de leur gestion et de leurs utilisations. Les données de FRA contribuent au suivi des progrès vers la réalisation des objectifs forestiers mondiaux du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts. La FAO a largement contribué en fournissant les dernières données quantitatives de l'évaluation des ressources forestières mondiales de 2020 et en procédant à un examen par les pairs du rapport phare du FNUF intitulé « Rapport sur les Objectifs forestiers mondiaux de 2021 ».

32. L'édition 2022 de La Situation des forêts du monde 2022 (SOFO 2022) intitulée « Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables » est une contribution majeure au Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts ainsi qu'à l'examen approfondi de l'Objectif de développement durable 15 (ODD15) durant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2022.

E. La Dix-septième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts

33. La Dix-septième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF17) s'est tenue du 9 au 13 mai 2022 sous forme de session technique, conformément aux orientations données dans l'annexe I de la Résolution 2020/14 du Conseil économique et social (ECOSOC). Le FNUF17 a recommandé au Conseil économique et social de (a) prendre note du rapport du Forum relatif à la dix-septième session ; (b) noter que la dix-huitième session du Forum se tiendra au Siège du 8 au 12 mai 2023 ; et (c) d'approuver l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum.

34. Le FNUF17 a tenu des discussions sur les moyens de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 (UNSPF), et les préparatifs pour l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts (AIF). L'examen à mi-parcours de l'AIF sera exécuté lors de la dix-neuvième session du FNUF en 2024.

35. Une version actualisée du Plan de travail 2021-2024 du Partenariat pour les forêts a été présenté par la FAO, qui assure la présidence du Partenariat durant le FNUF 17. Les organisations membres du Partenariat ont été invitées à continuer de renforcer sa collaboration avec le travail du Forum et de ses membres et de l'appuyer pour la mise en œuvre du programme quadriennal de travail du Forum pour la période 2021-2024 et le plan stratégique.

36. La FAO contribue à la mise en œuvre du Plan de travail du Partenariat en assurant le leadership et en facilitant et présidant les réunions du Partenariat, en soutenant le plaidoyer mondial, en offrant son expertise et son avis sur les questions techniques pertinentes et en soutenant la mise en œuvre du plan de travail par le biais d'activités récurrentes et d'initiatives conjointes. La FAO a coopéré avec le Secrétariat du FNUF dans la préparation d'une évaluation initiale de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts. La FAO contribue également à la mise en œuvre du Réseau mondial de facilitation du financement forestier (GFFFN), de la stratégie de communication et de diffusion du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et aux réunions du Groupe d'experts organisées par le Secrétariat du FNUF.

37. La prochaine session du FNUF se tiendra du 8 au 12 mai 2023 à New York, aux États-Unis d'Amérique. La session comprendra entre autres, des discussions sur la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 et les préparatifs pour l'examen à mi-parcours de l'efficacité de l'Arrangement international sur les forêts, notamment la stratégie de communication du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030.

F. La Vingt-sixième session de la Conférence des parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

38. La Vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue du 1er au 12 novembre 2021 à Glasgow au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord.

39. Les priorités de la COP 26 étaient les suivantes : (1) s'assurer de la réduction à zéro des émissions nettes d'ici 2050 et faire en sorte que l'objectif de limitation de la hausse de température à 1,5 degré reste atteignable ; (2) prendre des mesures d'adaptation pour protéger les communautés et les habitats naturels, en protégeant et en restaurant les écosystèmes et en mettant en place des moyens de défense, de systèmes d'alerte et d'infrastructures et systèmes agricoles résilients ; (3) mobiliser au moins 100 milliards de dollars EU de financement de l'action climatique par an ; (4) collaborer pour

achever le manuel sur le règlement de l'Accord de Paris et agir plus vigoureusement pour combattre la crise climatique dans le cadre de collaborations entre gouvernements, entreprises et société civile.

40. Les forêts figurent en bonne place dans le texte final du Pacte de Glasgow pour le climat, qui met l'accent sur le rôle essentiel de la protection, de la conservation et de la restauration de la nature et des écosystèmes dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Lors du Sommet des dirigeants mondiaux tenu le 2 novembre 2021, plus de 140 gouvernements se sont engagés à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des sols d'ici à 2030 par le biais de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des sols. Les gouvernements se sont engagés à consacrer plus de 20 milliards de dollars EU aux forêts entre 2021 et 2025, dont 1,7 milliard de dollars pour défendre les droits de propriété forestière des peuples autochtones et des communautés locales. En vue de soutenir ces engagements, le Partenariat de collaboration sur les forêts a organisé un dialogue de haut niveau à l'occasion de la COP26 portant sur « L'intensification des actions pour inverser le cours de la déforestation ».

41. L'élimination de la déforestation des chaînes d'approvisionnement en produits agricoles a également été au centre des engagements pris lors de la COP26. Dans ce cadre, vingt-huit gouvernements, représentant 75% du commerce mondial de produits de base clés susceptibles de nuire aux forêts, ont signé la feuille de route du Dialogue sur les forêts, l'agriculture et le commerce des produits de base (FACT), présidé conjointement par le Royaume-Uni et l'Indonésie. En outre, dix des plus grandes entreprises responsables de plus de la moitié des échanges mondiaux de produits de base à risque pour les forêts, tels que l'huile de palme et le soja, ont annoncé l'élaboration par la COP27, d'une feuille de route pour une action renforcée de la chaîne d'approvisionnement.

42. Les règles de la coopération volontaire aux fins de la réduction des émissions par le biais de l'article 6 de l'Accord de Paris ont été finalisées. Ces règles rendent opérationnels les mécanismes marchands et non marchands d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le cadre desquels le mécanisme REDD+ est éligible, pour autant que les activités répondent aux critères de qualité requis.

43. Enfin, l'adaptation a occupé le devant de la scène avec le lancement du programme de travail biennal de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'Objectif mondial d'adaptation visant à intensifier l'action et l'appui aux fins d'améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique, dans lequel les forêts et les arbres peuvent jouer un rôle clé.

G. La Quinzième session de la Conférence des parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB)

44. La première partie de la Quinzième session de la Conférence des parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'est tenue du 11 au 15 octobre 2021 à Kunming en Chine. La deuxième partie de la session (du 7 au 19 décembre 2022) est prévue adopter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ouvrant la voie vers la Vision pour 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » .

45. Outre la négociation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la deuxième partie de cette quinzième réunion doit examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La foresterie, même si elle n'est pas toujours explicitement mentionnée, est pertinente pour plusieurs des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment la conservation des espèces, les avantages pour la population, la remise en état et l'intégration des questions de la biodiversité, entre autres. En outre, l'utilisation, la récolte et le commerce durables des espèces sauvages, et leur contribution aux besoins des populations, sont inclus dans plusieurs objectifs.

46. Le Débat de haut niveau de la COP15 a adopté la Déclaration de Kunming dans laquelle les parties ont exprimé leur engagement à développer, adopter et mettre en œuvre un cadre mondial efficace pour la biodiversité après 2020, qui mettrait la biodiversité sur la voie de la récupération au plus tard en 2030. La Déclaration aborde les éléments clés nécessaires à la réussite du cadre pour l'après-2020, notamment : l'intégration des questions relatives à la biodiversité, l'amélioration de l'efficacité de la conservation et de la gestion par zone, l'élimination progressive et la réorientation des subventions nuisibles à la diversité biologique, le renforcement de l'état de droit, la reconnaissance de la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, le renforcement de l'approche « Une santé » et la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi et d'examen des progrès.

47. Durant la première partie de la COP15, plusieurs pays et l'Union européenne ont annoncé une augmentation du financement international en faveur de la biodiversité. En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a annoncé leur engagement à accélérer l'appui financier et technique immédiat apporté aux gouvernements des pays en développement afin de préparer la mise en œuvre rapide du cadre mondial pour la biodiversité après 2020, une fois qu'il aura été officiellement approuvé lors de la deuxième partie de la COP15 en 2022. En amont de la deuxième partie de la COP15, des négociations seront menées dans le cadre de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), de l'Organe subsidiaire pour la mise en application (SBI) et du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (WG2020).

H. La Quinzième session de la Conférence des parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

48. La Quinzième session de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 9 au 20 mai 2022. La réunion a accueilli la Déclaration Terre, Vie et Héritage et la Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des sexes pour une restauration réussie des terres émise par le Caucus sur le Genre.

49. L'un des principaux résultats de la COP15, la Déclaration « Terre, vie et héritage », s'appuie sur la dynamique de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, les conclusions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le Pacte de Glasgow pour le climat, la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, et l'Initiative mondiale du Groupe des 20 sur la réduction de la dégradation des terres et le renforcement de la conservation des habitats terrestres. Elle appelle à poursuivre une approche systémique de la conservation et de la restauration des terres ainsi que de la gestion durable de tous les types d'écosystèmes dégradés, en reconnaissant qu'une grande partie de toutes les terres est en situation de dégradation. Elle encourage également à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres en intensifiant la mise en œuvre des engagements nationaux existants pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030, en tenant compte de la connectivité des écosystèmes ; et à s'efforcer de mettre en place des partenariats, un financement et une coopération plus efficaces à tous les niveaux, entre les Conventions de Rio et les autres mécanismes et processus pertinents, notamment en explorant les moyens de catalyser davantage de synergies au niveau national entre les différents plans d'action des Conventions de Rio.

50. La COP15 a accueilli favorablement le guide technique sur l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité de la dégradation des terres. Préparé conjointement par la FAO et le Secrétariat de la CNULD, ce guide décrit les applications pratiques des Directives qui constituent un cadre internationalement reconnu sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, dans le contexte de la conception et de la mise en œuvre des initiatives de Neutralité en matière de dégradation des terres. Il propose une approche

flexible à voies multiples pour aider les responsables politiques et les décideurs ainsi que les parties prenantes concernées à élaborer une réponse sur mesure aux défis fonciers les plus courants par le biais d'une série de plans nationaux, de cadres juridiques, de stratégies et de programmes d'action visant à lutter contre la dégradation des terres.

51. Lors de la réunion, un partenariat important : « Le Programme Héritage d'Abidjan » a été lancé comme un modèle pour accroître la durabilité et les ambitions, tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres et en améliorant la résilience des communautés et des écosystèmes au changement climatique. Le programme vise à stimuler la durabilité environnementale à long terme dans les principales chaînes de valeur en Côte d'Ivoire tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres et en améliorant la résilience des communautés face au changement climatique, grâce à la mobilisation d'un financement de 1,5 milliard de dollars EU au cours des cinq prochaines années. Dans ce contexte, la FAO a signé l'accord de projet FEM avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire sur la mise à l'échelle des systèmes alimentaires basés sur le cacao, l'utilisation des terres et la transformation de la restauration en Côte d'Ivoire, et pour favoriser les chaînes de valeur du cacao sans déforestation et restaurer les paysages dégradés des forêts de cacao dans le pays.

52. Au cours de la COP15, les Chefs d'État et de Gouvernement ont invité le Secrétariat de la Convention de Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (GCF), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE), ainsi que d'autres entités intéressées telles que les donateurs bilatéraux, le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile, à soutenir l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, le Programme Héritage d'Abidjan et des programmes intégrés similaires, tels que l'Initiative de la Grande Muraille Verte d'Afrique australe. En outre, plusieurs décisions ont été adoptées, notamment une demande adressée au Mécanisme mondial pour le renforcement des partenariats afin d'accélérer le développement d'une filière de préparation de projets équilibrée du point de vue géographique, par le biais d'un modèle de partenariat, afin de faciliter les programmes d'investissement intégrés dans les paysages à grande échelle et sensibles au genre, ainsi que les initiatives phares qui soutiennent le travail sur la gestion durable des terres et la résilience face à la sécheresse.

III. Actions recommandées à la Commission

53. La Commission souhaitera peut-être :

- Tenir compte des informations actualisées contenues dans le présent document au sujet des manifestations et processus internationaux qui concernent les forêts, afin de faciliter les débats politiques et techniques et d'aider les Membres à atteindre leurs objectifs et à contribuer à la réalisation des processus et objectifs internationaux ;
- Approuver le thème de l'édition 2022 de la publication phare de la FAO « La situation des forêts du monde », à savoir « Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables » ;
- Saluer les efforts de la FAO pour intégrer les questions relatives aux forêts au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et à son processus de suivi;
- Accueillir avec intérêt les faits nouveaux survenus dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à inverser le cours de la déforestation ;
- Approuver les thèmes des éditions 2022 et 2023 de la Journée internationale des forêts et en tenir compte dans les préparatifs des célébrations organisées dans la région.
- Saluer les progrès et les réalisations de la FAO en appui aux Objectifs mondiaux relatifs aux forêts, au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNSPF), et au Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

54. La Commission souhaitera peut-être demander à la FAO de :

- promouvoir l'édition 2022 de la publication sur la Situation des forêts du monde (SOFO) tant au sein qu'en dehors du secteur forestier ;
- participer activement à l'avancement de l'Initiative du Secrétaire général des Nations Unies « Inverser le cours de la déforestation » et des activités connexes ;
- continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (UNSPF) ;
- poursuivre et renforcer son rôle de chef de file au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), et faciliter la participation active des membres du PCF à l'examen à mi-parcours du PCF ;
- contribuer, par son expertise, ses données et ses connaissances, aux débats d'orientation du Forum des Nations Unies sur les forêts ; et
- soutenir activement la mise en œuvre de la stratégie de communication et de vulgarisation du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts visant à sensibiliser aux multiples avantages des forêts et, ce faisant, à renforcer la défense des forêts dans le cadre des processus, initiatives et événements mondiaux pertinents.